



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU 07 DECEMBRE 2018**

Séance du conseil municipal du **VENDREDI 07 DECEMBRE 2018 à 18H30**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
**Sous la Présidence de CATHARY Jean-Claude.**

**Présents** : Audemard D'ALANCON Guy, BOUTET Claude, BROTO Robert, BIARD Jean-Pierre, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FABRA Stéphane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie, MANITCH Serge. Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire** : GARCIA Fabien

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur GARCIA Fabien et de lui adjoindre Serge ESQUIVA pour assurer ces fonctions. Il a été procédé à l'appel nominal afin qu'il soit constaté que la condition du quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT soit bien remplie.

Il a été ensuite laissé la présidence de l'élection du Maire à Madame COMPAIN Eliane conseillère la plus âgée qui a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Deux assesseurs ont été élus : Mr Audemard d'Alançon Guy et Mr Fabra Stéphane.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blanc ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 06

**Ont obtenu :**

<b>Monsieur BOUTET Claude</b>	<b>09 voix</b>
<b>Madame COMPAIN Eliane</b>	<b>02 voix</b>

*Monsieur BOUTET Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.*

**Désignation du nombre d'adjoints :**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de **Trois adjoints**.

**ORDRE DU JOUR :**

- Election du Maire
- Fixation du Nombre d'adjoints
- Elections des Adjoints

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : **11**

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**03/12/2018**

DATE DE  
L'AFFICHAGE :  
**10/12/2018**

Il vous est proposé la création de 03 postes d'Adjoints.

Précise qu'afin de ne pas grever le budget de dépenses supplémentaires, les indemnités attribuées au Maire et aux adjoints seront divisées par 4 en parts égales et sans dépasser le plafond actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 09 voix pour (Audemard D'ALANCON Guy, BOUTET Claude, BROTO Robert, BIARD Jean-Pierre, CATHARY Jean-Claude, FABRA Stéphane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, MANITCH Serge) 00 abstentions et 02 voix contre (COMPAIN Eliane, GRANDJEAN Stéphanie) la création de 03 Postes d'Adjoints au Maire.

### **Election des Adjoints :**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuel et secret dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du Vote.

### **ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- Nombre de bulletins : 11
  - Bulletins blanc ou nuls : 01
  - Suffrages exprimés : 10
  - Majorité absolue : 06

**Ont obtenu :** Monsieur Audemard D'ALANCON Guy 09 voix  
Madame GRANDJEAN Stéphanie 01 Voix

*Monsieur Audemard D'ALANCON Guy ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1er Adjoint.*

### **ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blanc ou nuls : 02
- Suffrages exprimés : 09
- Majorité absolue : 06

**Ont obtenu :** Monsieur BIARD Jean-Pierre 09 voix

*Monsieur BIARD Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème Adjoint.*

### **TROISIEME ADJOINT**

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blanc ou nuls : 02
- Suffrages exprimés : 09

- Majorité absolue : 06

**Ont obtenu : Monsieur CATHARY Jean-Claude 09 voix**

***Monsieur CATHARY Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3ème Adjoint.***

L'ordre du jour étant clos et, n'ayant plus de questions en suspens,

Monsieur le Maire clôture et lève la séance à 19 heures 30.

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM	PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
BIARD	Jean-Pierre	Domaine de l'Horte 11700 Montbrun-Corbières	25/11/2018	
BOUTET	Claude	8, Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO	Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY	Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN	Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
Audemard	D'ALANCON Guy	Domaine de Cavailhès 11700 Montbrun-Corbières	25/11/2018	
FABRA	Stéphane	2, Rue du 8 Mai 1945 11700 Montbrun-Corbières	02/12/2018	
FAUSTINO	Sabine	33.Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA	Fabien	3, Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN	Stéphanie	09, Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
MANITCH	Serge	Rue Saint-Pierre 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	